



DEMANDE DE CARTE DÉCHÈTERIES POUR LES PARTICULIERS

Les demandes concernent les habitants des 95 communes de la MEL. Cette carte est obligatoire pour accéder aux déchèteries fixes et mobiles, et aux camionnettes DDS de la Métropole.

Elle concerne également les habitants des communes d'Attiches, Avelin, Camphin-en-Carembault, Chemy, Ennevelin, Gondecourt, Herrin, Phalempin **pour l'accès aux déchèteries fixes de Seclin et Annœullin uniquement.**

Une seule carte est autorisée par foyer. Deux noms maximum peuvent y être rattachés.

1^e demande

volée / perdue

changement d'adresse

Coordonnées :

NOM	PRENOM
M. ou Mme (titulaire principal)	
M. ou Mme	

Numéro de rue/voirie : Complément d'adresse (étage, appartement, ...) :

Rue/voirie :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :@.....

Pièces à fournir à votre demande :

- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois : une copie d'une facture de gaz, eau, électricité, ou copie d'une quittance de loyer, ou attestation d'assurance propriétaire occupant ou locataire ;
- Une copie de la carte d'identité, du passeport ou d'un titre de séjour en cours de validité

Envoyez le formulaire complété, accompagné des justificatifs demandés, par courrier à :

Métropole Européenne de Lille - Service des Cartes déchèteries
2 boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59040 Lille Cedex

Je soussigné(e) :

- Certifie l'exactitude des renseignements fournis ainsi que la validité des justificatifs joints à cette demande.
- Reconnais avoir pris connaissance des termes du règlement en vigueur accompagnant le présent formulaire de demande de carte d'accès aux déchèteries et les accepter.

Fait le : ... / ... / à : Signature(s) :

*La MEL (2, boulevard des Cités Unies CS 70043 59040 Lille Cedex) met en place un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la délivrance et la gestion de badges pour l'accès aux déchèteries de la MEL sur la base de l'article 6.1.e (exécution d'une mission d'intérêt public) du Règlement Général de Protection des Données 2016/679 (RGPD).

Conformément aux dispositions du RGPD et de de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données vous concernant, de définir des directives relatives au sort de celles-ci après votre décès et de limitation du traitement, en vous adressant au Délégué à la Protection des Données que la MEL a désigné :

Protectdonneesperso@lillemetropole.fr

Les destinataires habilités à recevoir communication des données à caractère personnel sont : la Direction Relation avec les usagers, citoyenneté, jeunesse de la MEL / la Direction Déchets ménagers de la MEL / le prestataire chargé de la solution de gestion des accès aux déchèteries et déchèteries mobiles et camionnettes DDS / les prestataires chargés de l'exploitation des déchèteries.

Les données sont conservées le temps de la durée de validité de la carte d'accès, les copies des pièces justificatives deux mois après l'enregistrement de la demande de carte d'accès.

Les cartes non utilisées pendant sept années consécutives sont désactivées et leurs données supprimées ou anonymisées.

Vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle.